



Correction du DM n° 1 : Secret professionnel / Information et consentement

1/	E	2/	AC	3/	C	4/	BC	5/	AB
6/	CD	7/	BCD	8/	BD	9/	A	10/	C

QCM 1 : E

- A) Faux : c'était méchant mais c'est au IVe ou Ve siècle av. J-C
- B) Faux : obligation **morale**, obligation **déontologique** et obligation **légale** (mnémo **MODELÉ**)
- C) Faux : c'est une sanction **ordinaire** (piège pas cool)
- D) Faux : non, ils sont tenus au secret professionnel durant tout leur parcours !!
- E) Vrai

QCM 2 : AC

- A) Vrai : le secret est **total** ++++
- B) Faux : bien sûr que si !!! Par contre, il existe une dérogation facultative dans le cadre du secret partagé entre médecins pour assurer la continuité des soins
- C) Vrai : heureusement... on ne doit pas cacher les infos au patient (sauf dans certains cas mais c'est le sujet de l'autre cours)
- D) Faux : dans l'intérêt du PATIENT, il n'est pas précisé que le secret pro soit favorable au médecin
- E) Faux

QCM 3 : C

- A) Faux : c'est l'**article 226-13** qui parle de la rupture du secret (1 an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende), l'**article 226-14** parle des dérogations légales au secret pro ++++++
- B) Faux : non le secret partagé (donc la continuité des soins) est une dérogation **facultative** ++++++
- C) Vrai : alors là c'est un cas particulier, car normalement, la maltraitance est une dérogation facultative, mais un médecin peut être poursuivi s'il n'a pas effectué de signalement en cas de maltraitance manifeste (donc la maltraitance manifeste est en quelque sorte une dérogation obligatoire)
- D) Faux : ça c'est du blabla : **PERSONNE** ne peut délier le médecin du secret pro, il est intangible +++++++
- E) Faux

QCM 4 : BC

- A) Faux : bon là c'est un piège un peu subtil : la tuberculose est une maladie à déclaration obligatoire (à des fins de santé publique), donc la loi **IMPOSE** la levée du secret !!!!!
- B) Vrai : retenez le bien car on le reverra dans le prochain cours +++
- C) Vrai : c'est une dérogation **facultative** prévue par la **loi Kouchner du 4 mars 2002** ++++++
- D) Faux : prévue par l'**article 226-14** du Code pénal +++++ (depuis la loi du 30 juillet 2020)
- E) Faux

QCM 5 : AB

- A) Vrai : pareil on le reverra dans le prochain cours sur la mort
- B) Vrai : ils devront : 1) apporter une preuve du lien juridique avec le patient / 2) formuler une demande écrite motivée / 3) avoir un motif valable : soit connaître les causes du décès, soit faire valoir leurs droits (notamment l'héritage), soit honorer la mémoire du patient
- C) Faux : c'est une dérogation **OBLIGATOIRE** donc la loi **IMPOSE** la levée du secret +++
- D) Faux : **NON** !! Il devra être accompagné d'une personne majeure de son choix
- E) Faux

QCM 6 : CD

- A) Faux : c'est vrai mais c'est mentionné dans le code de la santé publique !!
- B) Faux : là c'est n'importe quoi : on doit toujours informer le patient, dans la mesure du possible, pour qu'il puisse prendre des décisions le concernant, avec le professionnel de santé
- C) Vrai ++++
- D) Vrai +++++++
- E) Faux

QCM 7 : BCD

- A) Faux : si ++++++ l'information doit porter sur **tous les risques fréquents** du traitement mais également **tous les risques graves** même s'ils sont exceptionnels !!!!!
- B) Vrai : c'est vrai comme il y a écrit que c'est une liste non exhaustive (car l'info doit également porter sur les conditions financières de prise en charge, les effets secondaires des traitements...)

C) Vrai +++++++

D) Vrai : oui !!!! C'est pour ça qu'on délivre l'information oralement, car l'information orale est elle seule garante d'une bonne compréhension du patient ++++

E) Faux

QCM 8 : BD

A) Faux : si le patient est en état de recevoir l'info, on lui dit !!! On ne va pas informer le patient en cas d'urgence vitale si ce dernier n'est pas en capacité de recevoir l'information ++++

B) Vrai : +++++ si le patient a le VIH typiquement

C) Faux : là c'est n'importe quoi : en cas de pronostic grave, on va adapter l'information au patient, et on peut même le tenir dans l'ignorance... par contre la famille du patient sera informée (sauf opposition préalable du patient) pour lui apporter un soutien moral

D) Vrai

E) Faux

QCM 9 : A

A) Vrai +++++ l'information est un préalable OBLIGATOIRE à l'obtention du consentement

B) Faux : c'est FAUX le consentement du patient est OBLIGATOIRE avant chaque prestation médicale (et si le patient est hors d'état d'exprimer sa volonté, on demandera à la famille ou à la personne de confiance)

C) Faux : il peut être retiré à tout moment par le patient +++++

D) Faux : le consentement ne nécessite aucun formalisme !!!! Il est donné oralement dans la plupart des cas, sauf dans certains cas où un consentement écrit est requis +++++

E) Faux

QCM 10 : C

A) Faux : consentement des **DEUX** parents pour les actes non usuels (chirurgie, traitement lourd, anesthésie générale...)/ consentement d'**UN SEUL** parent pour les actes usuels (vaccination, soins courants...) +++++

B) Faux : alors c'est un piège un peu subtil : le médecin peut en effet passer outre le refus des parents mis ce refus risque d'engendrer des **conséquences graves pour la santé du mineur** +++++

C) Vrai : on rappelle que le témoignage de la personne de confiance PRIME sur tous les autres témoignages

D) Faux : contraignant = qui s'impose obligatoirement, c'est FAUX car le rôle de la personne de confiance est seulement **consultatif** +++++

E) Faux